

## **ASSEMBLÉE DU 30 août 2018**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 30 août 2018 à 18 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absente :

Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Aucune question n'est soulevée.

CA-2018-089

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2018
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 août 2018
3. **Direction générale**
  - 3.1 Acquisition d'un immeuble au 458, chemin Vanier
  - 3.2 Acquisition d'un immeuble au 470, chemin Vanier
  - 3.3 Convention de règlement – paiement à Terra Location inc. – Lots 143 et 141 du projet Rapibus
4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1
5. **Direction des finances**
  - 5.1 Nomination au poste d'analyste principal – subventions et financement à la Direction des finances
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Modification au service – hiver 2019

- 6.2 Création d'un poste de gestionnaire de projets sénior à la Direction du développement, du marketing et des communications (DDMC)
  - 6.3 Grille d'évaluation pour appel d'offres – réalisation d'étude de mesures préférentielles sur le chemin d'Aylmer, à l'intersection de la place Samuel-de-Champlain
  - 6.4 Octroi de contrat – préparation de terrain et fabrication de dalles de béton pour abribus
  - 6.5 Grille d'évaluation pour services professionnels lors de l'étude complémentaire pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau
7. **Direction des opérations**
- 7.1 Lettre d'entente modifiant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien
  - 7.2 Octroi de contrat – entretien ménager du Centre administratif Antoine-Grégoire et des locaux situés au 10, rue Noël
  - 7.3 Octroi de contrat – entretien des radiateurs
  - 7.4 Octroi de contrat – disposition des déchets dangereux du CAAG et CEE
  - 7.5 Octroi de contrat – entretien et lavage des stations Rapibus
  - 7.6 Octroi de contrat – entretien ménager et lavage de vitres - station de la Cité
  - 7.7 Grille d'évaluation pour appel d'offres – fourniture d'uniformes des chauffeurs et gestionnaires de premier niveau
8. **Direction des ressources informationnelles**
- 8.1
9. **Direction des ressources humaines**
- 9.1
10. **Direction de l'approvisionnement**
- 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2018-090

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 juin 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-091

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 août 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 août 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE selon le but 2 du plan stratégique 2017-2026, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société vise à identifier des solutions propres, durables, novatrices et adaptées au besoin des usagers pour desservir en transport en commun l'ensemble de la Ville, dont la partie ouest;

ATTENDU QUE l'aménagement de mesures structurantes de transport en commun sur les axes Aylmer-Taché et Allumettières (incluant des variantes, notamment par le boulevard du Plateau) est nécessaire pour desservir efficacement l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE l'intersection Vanier/Allumettières est une intersection qui accueillera une station de transport en commun dans le cadre de l'installation de mesures structurantes de transport en commun;

ATTENDU QUE le secteur autour de l'intersection Vanier/Allumettières se développe rapidement et que des terrains sont actuellement à vendre;

ATTENDU QUE la mise en place d'un système de transport en commun dans l'ouest de la Ville est inscrite au PTI 2018-2020 de la Société;

ATTENDU QUE les dépenses pour l'acquisition de terrains sont admissibles à une subvention de 75 % dans le cadre du Programme régulier d'aide au transport en commun;

ATTENDU QUE la Société a négocié l'achat d'un terrain situé à l'adresse civique 458, chemin Vanier à Gatineau au montant de 2 450 000 \$;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget 2018 comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-126;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE la Société soit, et elle est par les présentes, autorisée à acquérir de Robert Perrier Holding en fiducie, un immeuble avec construction érigée, portant l'adresse civique 458, chemin Vanier à Gatineau, au prix de deux millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt-huit dollars (2 816 888 \$), taxes incluses, le tout selon les modalités et conditions prévues à l'offre d'achat acceptée par le vendeur le 28 juin 2018;

QUE la présidente et le secrétaire corporatif et responsable du contentieux de la Société soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE selon le but 2 du plan stratégique 2017-2026, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société vise à identifier des solutions propres, durables, novatrices et adaptées au besoin des usagers pour desservir en transport en commun l'ensemble de la Ville, dont la partie ouest;

ATTENDU QUE l'aménagement de mesures structurantes de transport en commun sur les axes Aylmer-Taché et Allumettières (incluant des variantes, notamment par le boulevard du Plateau) est nécessaire pour desservir efficacement l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE l'intersection Vanier/Allumettières est une intersection qui accueillera une station de transport en commun dans le cadre de l'installation de mesures structurantes de transport en commun;

ATTENDU QUE le secteur autour de l'intersection Vanier/Allumettières se développe rapidement et que des terrains sont actuellement à vendre;

ATTENDU QUE la mise en place d'un système de transport en commun dans l'ouest de la Ville est inscrite au PTI 2018-2020 de la Société;

ATTENDU QUE les dépenses pour l'acquisition de terrains sont admissibles à une subvention de 75 % dans le cadre du Programme régulier d'aide au transport en commun;

ATTENDU QUE la Société a négocié l'achat d'un terrain situé à l'adresse civique 470, chemin Vanier à Gatineau au montant de 1 875 000 \$;

ATTENDU QUE les fonds seront puisés à même les surplus non affectés des années antérieures comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-127;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE la Société soit, et elle est par les présentes, autorisée à acquérir de 4255488 Canada inc. un immeuble avec construction érigée, portant l'adresse civique 470, chemin Vanier à Gatineau, au prix de deux millions cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-un dollars (2 155 781 \$), taxes incluses, le tout selon les modalités et conditions prévues à l'offre d'achat acceptée par le vendeur le 10 juillet 2018;

QUE la présidente et le secrétaire corporatif et responsable du contentieux de la Société soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-094**

**Convention de règlement – paiement à Terra Location inc. – Lots 143 et 141 du projet Rapibus**

---

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA 2012-071, adoptée le 23 mai 2012, la Société octroyait à la firme Terra Location inc. un contrat pour les

travaux civils à effectuer pour le stationnement incitatif - phase 1 de la station Labrosse du projet Rapibus (Lot 143) - pour une somme de 3 199 548,62 \$;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA 2012-091, adoptée le 27 juin 2012, la Société octroyait à la firme Terra Location inc. un contrat pour les travaux civils du Lot 141 – stationnement incitatif de la station de la Gappe et bretelle d'accès de la Gappe – du projet Rapibus - pour une somme de 1 489 126,76 \$;

ATTENDU QUE Terra Location inc. a déposé une réclamation pour ce qu'elle prétend être des travaux non rémunérés et coûts supplémentaires qui auraient été encourus dans le cadre de l'exécution des travaux en lien avec les deux (2) contrats susmentionnés;

ATTENDU QUE faisant suite à des discussions et négociations entre les parties, ces dernières désirent régler le litige qui existe entre elles, le tout sans admission de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU QU'à cet effet, une entente de principe est intervenue entre les parties et que les membres du Conseil d'administration de la Société ont pris connaissance du projet de convention de règlement;

ATTENDU QUE les parties acceptent de régler la réclamation de Terra Location inc., pour une somme de 675 000 \$, en capital, intérêts et frais (taxes en sus), sujet aux conditions prévues à la convention de règlement;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-128;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR : madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la convention de règlement entre la Société et Terra Location inc., laquelle prévoit le paiement d'une somme de 776 081,25 \$, taxes incluses, en règlement complet et final, en capital, intérêts et frais, de la réclamation de Terra Location inc.;

QUE le secrétaire corporatif et responsable du contentieux de la Société soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-095**

**Nomination au poste d'analyste principal –subventions et financement à la Direction des finances**

ATTENDU QUE le poste régulier d'analyste principal – subventions et financement est un nouveau poste créé au CA du 26 avril 2018 sous la résolution CA-2018-045 « Création d'un poste régulier à la Direction des finances »;

ATTENDU QUE depuis, la Direction des ressources humaines a enclenché un processus de recrutement;

ATTENDU QUE le Comité de sélection composé de M<sup>me</sup> Lyne Raymond, contrôleur financier, M. Michel Vincent, directeur des finances, et de M<sup>me</sup> Nathalie-Josée Sarault, conseillère en ressources humaines, recommande la nomination de M<sup>me</sup> Caroline Georges à ce poste;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M<sup>me</sup> Caroline Georges soit nommée au poste d'analyste principal – subventions et financement à compter du 17 septembre 2018;

QUE le salaire de M<sup>me</sup> Georges soit fixé en conformité avec le Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement;

QUE M<sup>me</sup> Georges soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois à compter de sa date d'entrée en fonction;

QUE l'organigramme de la Direction des finances soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

**CA-2018-096**

**Modification au service – hiver 2019**

---

ATTENDU QUE le plan stratégique 2017-2026 de la Société prévoit dans son premier but stratégique de placer le client au cœur des décisions et actions;

ATTENDU QUE la Ligne de la Confédération de l'O-Train sera mise en service à la fin de l'année 2018;

ATTENDU QUE l'entente signée avec la Ville d'Ottawa en mai 2017 prévoit de nouveaux parcours au centre-ville d'Ottawa pour les lignes de la Société, ainsi que l'optimisation du service d'autobus interprovincial en utilisant de manière efficace les ressources offertes par les réseaux d'OC Transpo et de la Société;

ATTENDU QUE la ligne 20 est notamment utilisée par des usagers d'OC Transpo et que son parcours actuel ne permet pas un arrimage optimal avec la Ligne de la Confédération;

ATTENDU QUE selon l'entente conclue avec la Ville d'Ottawa, la ligne 20 est destinée à emprunter les rues Wellington, Bank, Queen et Lyon;

ATTENDU QUE les aménagements requis sur le parcours prévu pour la ligne 20 seront effectués à la fin de l'été 2018;

ATTENDU QUE les voyages de la période de pointe de l'après-midi se terminent actuellement au Musée canadien de l'histoire ou aux Terrasses de la Chaudière;

ATTENDU QUE la modification au parcours de la ligne 20 et le prolongement des voyages de l'après-midi nécessitent, sur une base annuelle, des crédits de 69 370 \$;

ATTENDU QUE le service ne requiert aucune embauche additionnelle;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-137;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière

APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette

ET RÉSOLU :

QUE la modification au parcours de la ligne 20 par les rues Wellington, Bank, Queen et Lyon entre en vigueur à compter du 2 janvier 2019;

QUE les voyages de la ligne 20 qui se terminent actuellement sur la rive québécoise en après-midi soient prolongés jusqu'à Ottawa à compter de cette même date;

QUE la dépense annuelle de 69 370 \$ nécessaire à cette modification de service soit approuvée;

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-097**

**Création d'un poste de gestionnaire de projets sénior à la Direction du développement, du marketing et des communications**

---

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société a octroyé un contrat pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau et créera un bureau d'études pour suivre la réalisation de cette étude;

ATTENDU QUE la réalisation de cette étude implique de nombreux partenaires, de nombreuses spécialités et un échéancier serré;

ATTENDU QUE les études et le suivi lors de la construction vont s'échelonner sur plusieurs années;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas actuellement d'une ressource qu'elle pourrait dédier à temps plein à la réalisation de cette étude;

ATTENDU QUE les fonds pour l'année 2018 seront puisés à même les imprévus et ce poste sera inclus au budget 2019, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-129;

ATTENDU l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE soit créé un poste régulier de gestionnaire de projets sénior à la Direction du développement, du marketing et des communications, classifié sous la classe CS-1 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;

QUE l'organigramme de la Direction du développement, du marketing et des communications soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société;

QUE la Direction des ressources humaines et la Direction du développement, du marketing et des communications soient autorisées à enclencher le processus de recrutement.

Adoptée à l'unanimité

**Grille d'évaluation pour appel d'offres – réalisation d'étude de mesures préférentielles sur le chemin d'Aylmer, à l'intersection de la place Samuel-de-Champlain**

ATTENDU QUE la Société procèdera, sous peu, à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de mesures préférentielles sur le chemin d'Aylmer, à l'intersection de la place Samuel-de-Champlain;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel contrat, la Société doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE soient approuvés les critères d'évaluation et la grille de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION			FIRME A		FIRME B	
	Critères d'évaluation	Pondération (P)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)
COMPREHENSION 15	Nature du projet	5				
	Enjeux, défis et difficultés	5				
	Services à rendre	5				
APPROCHE 30	Méthode	15				
	Échéancier	10				
	Communication et collaboration	5				
RESSOURCES 25	Équipe	10				
	Chargé de projet	10				
	Capacité de relève	5				
EXPIÉRIENCE 30	Projets comparables	20				
	Assurance-qualité	5				
	Connaissance du marché	5				
<b>POINTAGE TOTAL INTÉrimAIRE :</b>		<b>100</b>	<b>/100</b>	<b>/100</b>	<b>/100</b>	<b>/100</b>



### Guide d'attribution des cotes :

GUIDE D'ATTRIBUTION DES COTES		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée.
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée.
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée.
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée.
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée.
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-099

#### Octroi de contrat – préparation de terrain et fabrication de dalles de béton pour abribus

---

ATTENDU QUE le but 1 du Plan stratégique 2017-2026 de la STO prévoit placer le client au cœur de ses décisions et actions et plus particulièrement l'amélioration de l'expérience et du confort de déplacement pour tous;

ATTENDU QUE le Plan pour le développement de l'accessibilité universelle au transport en commun 2015-2019 de la Société prévoit l'augmentation du nombre d'arrêts munis d'abribus;

ATTENDU QUE le projet d'acquisition d'abribus est dûment inscrit au Plan triennal des Immobilisations de la Société (PTI) 2018-2020 et est conforme aux modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QU'une subvention égale à 75 % des dépenses admissibles pour l'acquisition, l'installation et le remplacement des abribus peut être accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE les nouveaux sites identifiés pour y installer des abribus nécessitent de la préparation ainsi que la fabrication d'une dalle de béton;

ATTENDU QUE dans le but d'octroyer ce contrat, un appel d'offres public a été lancé le 9 août 2018 et qu'une seule offre a été reçue, laquelle est conforme, soit celle de la firme Construction Edelweiss inc., au montant de 69 920,01 \$, plus les taxes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Edelweiss inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis seront puisés à même les imprévus, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-136;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la préparation de terrain et la fabrication de treize (13) dalles de béton soit octroyé à Construction Edelweiss inc. au montant de 80 390,53 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-100**

**Grille d'évaluation pour services professionnels lors de l'étude complémentaire pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau**

---

ATTENDU QUE la Société octroie un contrat pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville;

ATTENDU QUE la Société créera un bureau d'études pour suivre la réalisation de cette étude;

ATTENDU QU'une série de mandats externes seront lancés au cours des prochains mois pour retenir les services de professionnels de plusieurs spécialités pour œuvrer au sein de ce bureau d'études;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions qui seront reçues dans le cadre de ces appels d'offres;

ATTENDU l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE soient approuvés les critères de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION		FIRME A		FIRME B		
Critères d'évaluation		Pondération (P)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)
COMPRÉHENSION 12	Nature du projet	5				
	Enjeux, défis et difficultés	7				
APPROCHE 28	Méthode	15				
	Échéancier	8				
	Communication et collaboration	5				
RESSOURCES 30	Équipe	10				
	Chargé de projet	15				
	Capacité de relève	5				
EXPÉRIENCE 30	Projets comparables	15				
	Assurance-qualité	5				
	Connaissance du territoire	5				
	Capacité d'innovation	5				
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100	/100		/100	

### Guide d'attribution des cotes :

GUIDE D'ATTRIBUTION DES COTES		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée.
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée.
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée.
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée.
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée.
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-101

### Lettre d'entente modifiant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien

ATTENDU que la convention collective liant la Société et le Syndicat Uni du Transport (local 591) a été signée le 3 novembre 2017;

ATTENDU QUE la convention collective a été entérinée par le Conseil d'administration le 3 novembre 2017 et que toute modification apportée à celle-ci doit être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QUE certaines situations ne sont pas couvertes par la convention collective, ce qui laisse place à interprétation;

ATTENDU QUE les parties ont eu des échanges afin de discuter des enjeux et convenir de nouveaux textes dans le but de faciliter l'application de la convention collective;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE la lettre d'entente n° 2018-09, modifiant la convention collective liant la Société au Syndicat Uni du Transport (local 591), jointe en annexe, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-102**

**Octroi de contrat – entretien ménager du Centre administratif Antoine-Grégoire et des locaux situés au 10, rue Noël**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager du Centre administratif Antoine-Grégoire et des locaux situés au 10, rue Noël vient à échéance;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé en juin dernier et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme, à savoir :

Soumissionnaires	Prix avec taxes			Total
	2018-2019	2019-2020	2020-2021 (optionnel)	
Nasco	118 875,29 \$	121 918,50 \$	125 271,24 \$	366 065,03 \$
Hebdo ménage	147 053,03 \$	147 903,84 \$	148 798,35 \$	443 755,22 \$
Entretien GMV	218 850,31 \$	227 604,65 \$	234 433,20 \$	680 888,16 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter l'offre de la firme Nasco entretien d'immeuble inc.;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-122;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien du Centre administratif Antoine-Grégoire et des locaux situés au 10, rue Noël soit octroyé à la firme Nasco entretien d'immeuble inc., pour un montant total pouvant atteindre 366 065,03 \$, taxes incluses, si l'option de renouvellement est exercée.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien des radiateurs des autobus est échu et qu'il est nécessaire d'en octroyer un nouveau;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé et que les deux (2) firmes suivantes ont déposé une offre conforme;

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Rang
JDW Mongeon Radiateur	149 556,03 \$	1
Armand Signori Radiateur inc.	153 774,45 \$	2

ATTENDU QUE la Direction des opérations ainsi que la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter l'offre de la firme JDW Mongeon Radiateur;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-125;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien des radiateurs d'autobus, d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année d'option, soit octroyé à la firme JDW Mongeon Radiateur, pour un montant total pouvant atteindre 149 556,03 \$, taxes incluses, si l'option de renouvellement est exercée.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE dans le cadre de ses opérations, la Société produit des déchets dangereux et il est nécessaire de recourir au service d'une firme spécialisée pour en disposer;

ATTENDU QUE le contrat précédent étant terminé, il est nécessaire d'octroyer un nouveau contrat pour la fourniture d'un service pour la disposition des déchets dangereux pour les deux (2) centres de transport de la Société;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé et que la firme suivante a déposé une offre conforme :

- Veolia ES Canada Services Industriels inc.

ATTENDU QUE le directeur des Opérations et le directeur de l'Approvisionnement recommandent de retenir la soumission la plus avantageuse, à savoir :

	2018	2019	2020 (option)	Total
	<b>Taxes incluses</b>			
<b>CAAG</b>	77 416,12 \$	78 927,75 \$	80 439,38 \$	236 783,25 \$
<b>CEE</b>	49 780,73 \$	50 741,34 \$	51 701,96 \$	152 224,03 \$

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-123;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
 APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la disposition des déchets dangereux du CAAG et du CEE soit octroyé à la firme Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour un montant pouvant atteindre 389 007,28 \$, taxes incluses, si l'option de renouvellement est exercée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-105**

**Octroi de contrat - entretien et lavage des stations Rapibus**

ATTENDU QUE le contrat de nettoyage des stations du corridor Rapibus vient à échéance à la fin du mois d'août;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé en juillet 2018 pour l'entretien et le nettoyage des stations sur le corridor Rapibus;

ATTENDU QUE le contrat est prévu pour une durée d'une (1) année avec possibilité de reconduction de deux (2) périodes supplémentaires d'une année;

ATTENDU QU'une offre conforme a été déposée, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (sans les taxes)		
	Année 1	Année 2 (optionnelle)	Année 3 (optionnelle)
Nasco Entretien ménager d'Immeuble inc.	58 193,32 \$	59 683,27 \$	61 313,10 \$
Pneus mobile Lalonde inc.	Non conforme (aucune caution)		

ATTENDU QUE le directeur des Opérations ainsi que le directeur de l'Approvisionnement recommandent de retenir la soumission présentée par la firme Nasco Entretien Ménager d'Immeuble inc. pour un montant de 66 907,77 \$, taxes incluses, pour la première année de contrat, pour un montant de 68 620,84 \$, taxes incluses, pour la deuxième année du contrat et de 70 494,74 \$, taxes incluses, pour la troisième année du contrat;

ATTENDU QUE le contrat est prévu pour une année avec possibilité de reconduction pour deux années additionnelles et que la valeur totale du contrat est de 206 023,35 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-124;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien et le lavage des stations sur le corridor Rapibus soit octroyé à la firme Nasco Entretien Ménager d'Immeuble inc., pour un montant pouvant atteindre 206 023,35 \$, toutes taxes incluses, si les options de renouvellement sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-106

**Octroi de contrat - entretien ménager et lavage de vitres – station de la Cité**

---

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de la station de la Cité vient à échéance le 31 octobre prochain;

ATTENDU QUE le contrat pour le lavage de vitres de la station de la Cité vient également à échéance;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé en août 2018 pour l'entretien ménager de la station de la Cité et le lavage de vitres;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre, seulement qu'une seule étant conforme à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Année 2018 (1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019)</b>	<b>Année 2019 (1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020)</b>	<b>Année 2020 (1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021)</b>
Robyn Fournier	Soumission rejetée par non-conformité		
Nasco Entretien ménager d'Immeuble inc.	99 025,12 \$ sans taxes	100 147,00 \$ sans taxes	101 386,00 \$ sans taxes

ATTENDU QUE le directeur des Opérations ainsi que le directeur de l'Approvisionnement recommandent de retenir la seule soumission conforme présentée par Nasco Entretien ménager d'Immeuble inc. pour un montant de 113 854,13 \$ pour la première année du contrat (2018-2019), 115 144,01 \$ pour la deuxième année du contrat (2019-2020) et 116 568,56\$ pour la troisième année du contrat (2020-2021), taxes incluses;

ATTENDU QUE le contrat est prévu pour deux (2) années avec possibilité de reconduction pour une période d'une (1) année additionnelle et que la valeur totale du contrat est de 345 566,70 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-134;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat d'entretien ménager pour le bâtiment principal de la station de la Cité ainsi que le lavage de vitres soit octroyé à la firme ayant déposé la seule offre conforme, soit Nasco Entretien ménager d'Immeuble inc. pour un montant de 345 566,70\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-107

**Grille d'évaluation pour appel d'offres – fourniture d'uniformes des chauffeurs et gestionnaires de premier niveau**

---

ATTENDU QUE la Société procédera, sous peu, à un appel d'offres pour la fourniture des uniformes des chauffeurs et des gestionnaires de premier niveau;

ATTENDU QUE la Société souhaite, par le biais de cet appel d'offres, instaurer une gestion informatique et automatisée des points d'uniformes à partir des bases de données d'un fournisseur, optimisant ainsi la gestion et le suivi de ce dossier;

ATTENDU QUE pour l'octroi d'un tel contrat, la Société choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que le guide d'attribution des notes qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvés la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que le guide d'attribution des notes qui seront utilisés pour l'octroi du contrat de fourniture d'uniformes des chauffeurs et gestionnaires de premier niveau, à savoir :





**GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS**

<b>PARTIE 1</b>					
<b>ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION</b>			<b>Fournisseur A</b>		<b>Fournisseur B</b>
<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Pondération (P)</b>	<b>Cote (%) (C)</b>	<b>Pointage (P x C)</b>	<b>Cote (%) (C)</b>	<b>Pointage (P x C)</b>
<b>Compréhension</b>	20				
<b>Approche</b>	Méthode	10			
	Échéancier/délais	15			
	Communication et collaboration	10			
<b>Ressources</b>	Représentant	15			
	Équipe technique	10			
	Substitut	5			
<b>Expérience</b>	15				
<b>POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :</b>	<b>100</b>		<b>/100</b>	<b>/100</b>	
<b>PARTIE 2</b>					
<b>ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL</b>			<b>Fournisseur A</b>		<b>Fournisseur B</b>
Prix soumis pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70					
Formule : $\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumis}}$					
<b>RANG ET ADJUDICATAIRE :</b>					

**Guide d'attribution des cotes**

<b>Guide d'attribution des notes</b>		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité

---

Myriam Nadeau,  
Présidente

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée

PROJET



**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 30 août 2018**

Me Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux